



## Refus complémentaire obligatoire

Par **sophilau**, le **01/09/2011** à **17:20**

Bonjour,

je suis à ce jour contraint de cotiser à une mutuelle complémentaire obligatoire suite à des accord collectifs pour un montant de plus de 320€ annuel.

Affilier à une mutuelle familiale depuis 15ans couvrant les besoins de toute ma famille ma cotisation et de 1070€ pour 4pers pour une qualité de remboursement superieur. de plus ma carte d'assurance maladie msa et relié à la complémentaire obligatoire encore une fois sans mon consentement avec des remboursement moindre .

je souhaiterais donc conserver ma complémentaire familiale pour les complement de remboursement .

je suis entré en contact avec la msa et la mutuelle complèmetaire et n'ai eu pour réponse qu'il n'y a pas de solution possible ,soit je continue à régler deux mutuelle ou je résilie la mienne pour l'autre pour un montant bien sur plus important

je souhaiterais savoir si il m'est possible de dénoncer ceci? En effet je trouve cette pratique totalement contraire au droit à la concurrence et considere que c'est une atteinte à ma liberté de choix.

Cordialement

Haensler Sophie

Par **Nico37**, le **06/12/2011** à **22:56**

La mutuelle obligatoire est prévue soit par l'entreprise soit par la CCN. Or un droit collectif est heureusement toujours supérieur à un droit individuel.

Dans votre cas, voyez le tarif famille par le régime complémentaire de votre employeur et regardez s'il y a une option.

Soit dit en passant, si vous trouvez moins chère en individuel, faites suivre vous allez intéresser beaucoup de monde !